

AOM 29N



Sites internet

[AOM-29-NORD.COM](http://AOM-29-NORD.COM)

☎ 02 98 22 10 15

Courriel

[aom-nord-finistere@wanadoo.fr](mailto:aom-nord-finistere@wanadoo.fr)

Facebook

[AOM-29-NORD](https://www.facebook.com/AOM-29-NORD)

Sites internet

[FNOM.COM](http://FNOM.COM)**Permanences de l'AOM29N**

au

Cercle de la Marine.

Tous les matins

de 10h00 à 12h00

Le Jeudi :

dossiers maladies professionnelles  
(prise de rendez-vous conseillée)**EDITO****Denis Le Page****Président de l'AOM Nord-Finistère**

Chers officiers mariniers,  
Chers adhérents, chères adhérentes,

L'automne est déjà là avec ses premiers frimas.

Les saisons se succèdent, les générations aussi.

Cette année 2024 est l'occasion de se souvenir, lors des commémorations patriotiques du 80ème anniversaire de la libération, des sacrifices et des destins extraordinaires, souvent tragiques, d'hommes et de femmes de la résistance et des forces armées pour instaurer la paix et mettre fin à la guerre avec courage et abnégation.

La liste est longue de ses héros connus et inconnus, ne les oublions pas.

«Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre»  
Winston CHURCHILL.

Vous trouverez dans ce journal des officiers mariniers du Nord Finistère quelques unes de ces cérémonies patriotiques qui sont des piqûres de rappel, nous rappelant combien la paix et la liberté sont fragiles .

Amitiés «Marines»  
Denis Le Page





◆ Le conseil d'administration de l'AOM Nord-Finistère s'est réuni le 21 septembre 2024.

A l'ordre du jour et en résumé :  
Déroulement de la conférence des présidents 2024 qui se déroulera à Plounévez-Lochrist le 16 novembre prochain.

La section Kernic étant chargée de l'organisation, son président Denis Person et le trésorier Gérard Marc ont présenté le travail de préparation et le besoin budgétaire.

Les finances de l'aom29N sont saines.

L'augmentation d'1 euro en 2025 de l'abonnement au journal «l'officier marinier» n'est toujours pas digérée par les membres du CA du Nord-Finistère.

La politique à suivre pour les dossiers de l'anxiété amiante a, comme d'habitude, fait l'objet d'un long débat sur la meilleure façon d'adapter le dossier aux différentes procédures tout en assurant aux adhérents de pouvoir poursuivre l'action en cas de refus ou de non satisfaction.

La situation des effectifs ainsi que celle des enregistrements des cotisations à ce jour de l'AOM Nord-Finistère ont été précisées et commentées.

Le devenir de l'attribution du local du siège de l'aom29N au sein du cercle fait l'objet d'une procédure d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) de local de l'Etat.

Le compte-rendu du conseil d'administration est transmis aux présidents de section.

## Rechercher un camarade adhérent sur le site internet de la FNOM

◆ En vous connectant sur le site internet de la FNOM (fnom.com), Onglet «Annuaire» - «Recherche adhérent» - Saisir son nom puis le code.

S'il est adhérent à la FNOM, son nom apparaît ainsi que son association d'appartenance.

Pour connaître sa section ou ses coordonnées, contacter le responsable du fichier de l'AOM 29N [fichier.adherents.aom-nord-finistere1@orange.fr](mailto:fichier.adherents.aom-nord-finistere1@orange.fr) pour autorisation de mise en relation.



# Le suivi médical post professionnel

◆ Une prévention essentielle face aux risques liés à l'amiante

Nous sommes des centaines de milliers de marins à avoir été exposés avec un « risque fort » aux poussières d'amiante sur les navires de la marine nationale.

Nous l'ignorions et pour l'immense majorité d'entre nous, nous faisons mine de l'ignorer toujours.

Compte-tenu du droit de chaque adhérent exposé à l'amiante de connaître son état de santé, l'Association du Nord Finistère **vous recommande vivement** de faire auprès du service des pensions de La Rochelle **la demande de suivi médical post professionnel** dès que possible.

Cette demande, ne doit pas être occultée, même si vous n'êtes pas intéressé par le dossier anxiété

amiante. **Elle ne peut être que rassurante pour vous et votre famille et peut vous sauver la vie.**

Vous trouverez toutes les explications et modèles de demande sur le site de l'aom Nord-Finistère [https://www.aom-29-nord.com/copie-de-suivi-médical](https://www.aom-29-nord.com/copie-de-suivi-medical)



Pour de plus amples renseignements et vous faire aider, n'hésitez pas à contacter les bénévoles effectuant les permanences au siège de l'association des officiers marins du Nord-Finistère ou votre président de section qui vous guidera.

## Finalisation des dossiers «amiante»

**Les rendez-vous en vue de finaliser les dossiers «amiante» auront lieu désormais le jeudi matin**

## Médaille de la Défense nationale Agrafe «essais nucléaires»

◆ Pour les adhérents qui ont participé aux essais nucléaires et qui souhaitent demander la médaille de la défense nationale, l'AOM 29N leur propose de les aider pour constituer le dossier et le transmettre au ministère concerné.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'AOM 29N.



## ◆ Circuler à vélo

Vous avez décidé de changer votre mode de déplacement et d'acheter un vélo classique ou un vélo électrique ? Sachez que les aides nationales à l'achat d'un vélo sont étendues jusqu'en 2027. Cette mesure de financement vise à encourager la mobilité propre.

Ces aides concernent désormais les vélos neufs comme d'occasion vendus par un professionnel.

Si vous ne remplissez pas les conditions pour bénéficier des aides nationales pour l'achat d'un vélo ou d'un vélo électrique, renseignez-vous auprès des collectivités territoriales desquelles vous dépendez

(votre ville, votre département, votre région), **de nombreuses collectivités territoriales proposent des aides pour l'achat d'un vélo**. Vous avez un problème avec votre vélo à assistance électrique, vous pouvez essayer de le réparer grâce au **bonus réparation**, un dispositif permettant de réparer à moindre coût vos appareils du quotidien.

Après cet achat, vous pourrez peut-être bénéficier du **forfait mobilités durables**. Retrouvez toutes les informations pratiques sur <https://www.service-public.fr/> !



## ◆ Sécurité des véhicules

Adopté en 2019, le Règlement (UE) 2019/2144 du Parlement européen vise à améliorer la sécurité routière et la protection des occupants des véhicules.

Il prévoit l'obligation d'équiper les nouveaux modèles de véhicules construits dans l'Union européenne de dispositifs de sécurité automatisés et notamment d'une boîte noire.

**Tous les véhicules neufs** doivent être équipés des fonctionnalités de sécurité suivantes :

- système d'adaptation intelligente de la vitesse (ISA) ;
- interface pour permettre le montage d'un éthylomètre antidémarrage (éthylotest) ;
- systèmes d'alerte de somnolence et de perte d'attention du conducteur ;

- systèmes d'alerte avancés de distraction du conducteur ;
- signaux d'arrêt d'urgence ;
- systèmes de détection en marche arrière ;
- enregistreurs de données d'événement (**boîtes noires**) ;
- système précis de surveillance de la pression des pneumatiques (TPMS).

Ce dispositif était déjà applicable sur l'ensemble du territoire européen depuis le 6 juillet 2022 pour les nouvelles homologations de voitures, camionnettes, camions et bus.

Depuis le 6 juillet 2024, cela concerne également les nouvelles immatriculations de véhicules.

## ◆ Droit funéraire

Le Code général des collectivités territoriales disposait que l'inhumation ou la crémation devaient avoir lieu 24 heures au moins et 6 jours au plus après le décès.

Les dimanches et jours fériés n'étaient pas compris dans le calcul de ces délais. Le décret paru au Journal officiel du 11 juillet 2024 allonge ce délai à **14 jours calendaires**. Ces délais peuvent toutefois être dérogés par les préfets.

**Le délai maximal est porté à 14 jours calendaires à compter du lendemain du décès.**

Vous avez désormais **14 jours maximum (jours fériés et dimanche inclus) pour enterrer ou incinérer le corps de votre défunt**.

En cas de décès en outre-mer ou à l'étranger, le délai commence le jour de l'entrée du corps en métropole.

En cas de problème médico-légal (par exemple, suicide ou mort suspecte), l'inhumation a lieu au plus tard 14 jours calendaires après l'autorisation d'inhumation délivrée par le procureur de la République.

## ◆ Revalorisation de l'APL

L'aide personnalisée au logement (APL) va être augmentée au 1er octobre pour être en cohérence avec la hausse des loyers.

## ◆ Indice de référence des loyers (IRL)

Lorsque le bail le prévoit, le loyer d'un logement peut être révisé une fois par an à partir de la valeur de l'évolution annuelle de l'indice de référence des loyers. Cette révision a lieu à la date indiquée dans le contrat de location ou, à défaut, à la date anniversaire de ce contrat.

L'Insee a publié le 12 juillet 2024 le niveau de l'indice de référence des loyers au deuxième trimestre 2024. Pour la métropole, il est de 145,17; au deuxième trimestre 2023 il était de 140,59.

## ◆ Voyage en train - Dédommagement financier

Lorsque votre train est annulé ou retardé de plus d'une heure au départ, votre transporteur doit vous donner des informations concernant l'incident pendant votre attente. Vous avez alors le choix entre 2 solutions :

- emprunter un autre train vous acheminant vers votre destination sans aucun frais supplémentaire, dans des conditions comparables et dans les meilleurs délais ;
- annuler votre voyage, et dans ce cas vous bénéficiez du remboursement intégral de votre billet (y compris celui de retour si vous aviez réservé un billet aller-retour). Le remboursement doit vous être versé au maximum 1 mois après votre demande.

Pour vous faire rembourser vous pouvez au choix, selon votre situation :

- utiliser le site internet d'achat de votre billet (par exemple, SNCF Connect ou une agence en ligne) ;
- appeler le 36 35 (notamment pour vos voyages en France en TGV INOUI ou en train Intercités) ;

## ◆ Baisse du taux du livret d'épargne populaire à 4 % le 1er août 2024

Le taux de rémunération du livret d'épargne populaire (LEP) avait été fixé à 5 % pour la période allant du 1er février au 31 juillet 2024. À partir du 1er août 2024 et jusqu'au 31 janvier 2025 il diminue d'un point, passant à 4 %.

Conçu pour favoriser l'épargne des ménages ou personnes les plus modestes, le LEP est un produit d'épargne réglementé dont le taux est fixé, comme pour le livret A, par le ministère de l'Économie sur proposition du Gouverneur de la Banque de France, en fonction du niveau de l'inflation.

Le plafond du livret d'épargne populaire est fixé à

L'IRL a donc progressé de **3,26 %** sur un an.

Les bailleurs peuvent ainsi augmenter leur loyer au maximum de 3,26 % en France métropolitaine.

À noter : le plafonnement de la variation de l'indice de référence des loyers en vertu de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a pris fin au premier trimestre 2024.

- vous présenter au guichet d'une gare.

Dans le cadre de l'annulation d'un train OUIGO, votre transporteur vous transmet un courriel dans lequel il vous est proposé :

- d'échanger votre billet sans aucun frais, et d'emprunter un autre train OUIGO au maximum 7 jours après la date initiale de votre voyage (dans la limite des places disponibles au sein des autres trains) ;
- d'annuler votre voyage et d'obtenir le remboursement à 100 % du montant total de votre trajet.

À savoir concernant les TER, les conditions d'échange, d'annulation et de remboursement dépendent de la région dans laquelle vous voyagez. La durée de validité d'un billet TER est de 1 jour ; sauf mention contraire indiquée sur votre billet, vous pouvez emprunter n'importe quel train TER de la journée en respectant la date de voyage et les gares d'origine et de destination indiquées sur votre titre de transport.

10 000 € depuis le 1er octobre 2023. Ce montant est composé des versements que vous avez effectués et des intérêts déjà capitalisés. Une fois le plafond atteint, le livret continue de porter des intérêts mais tout versement supplémentaire est interdit. Pour ouvrir un LEP en 2024, votre revenu fiscal de référence de l'année 2022 (mentionné sur votre avis d'imposition 2023) ou votre revenu fiscal de référence de l'année 2023 (avis d'imposition 2024) ne doit pas dépasser les limites de plafonds définis - Renseignez vous.

## VACCINATIONS GRIPPE ET COVID

La campagne de vaccination 2024-2025 débute le 15 octobre 2024

## Salon amarrage Brest 2024

◆ L' édition du salon Amarrage, qui présente les prestations et activités proposées aux ressortissants de la base de défense Brest-Lorient a eu lieu au Cercle à Brest samedi 14 septembre.

Organisé par le cercle de la Base de Défense et le bureau de la condition du personnel de la Marine Nationale, ce salon s'adresse aux ressortissants et familles nouvellement affectés, ainsi qu'à l'ensemble du personnel militaire et civil de défense des

organismes composant la base de défense de Brest-Lorient.

Les différentes prestations proposées étaient regroupées en espaces thématiques : logement, emploi, famille-enfants, santé, réserve, associations, partenaires, loisirs-vacances. Citons notamment les assistantes sociales, l'IGESA, les sections du club sportif et le club nautique de la marine nationale, les complémentaires Santé référencées au Ministère des Armées.



De g à dr :  
Philippe Maingant  
VAE Quérat Ceclant/Prémar  
Denis Le Page président aom  
Nord-Finistère

## PMS Maistrance



◆ La remise du fanion à la PMS s'est déroulée à Ploudalmezeau le 29 juin dernier. Les sections des officiers marins de Ploudalmezeau et de Portsall étaient représentées par leurs porte-drapeaux.

# Forum des associations de Ploudalmézeau

◆ La commune de Ploudalmézeau est dotée d'une riche vie associative. Lors du forum des associations 2024, les visiteurs sont venus nombreux à la rencontre des officiers marins de Ploudalmézeau.

Michel Eozéno, président adjoint de l'AOM Ploudalmézeau était accompagné du conseiller à la défense de la commune Monsieur Paul Wallner et du président adjoint de UNC Portsall Ploudalmézeau Monsieur Luc Martinez



De g à dr : Michel Eozéno, président de la section de Ploudalmézeau - Luc Martinez - Paul Wallner

## Stèle Aux Nageurs de combat

◆ La stèle en mémoire aux nageurs de combat de la Marine Nationale et de l'Armée de Terre décédés en service a été inaugurée par ALFUSCO mardi 18 juin 2024, en présence d'une soixantaine de personnes, notamment des forces spéciales.

Début 2025, une statue représentant deux nageurs de combat sera positionnée sur l'estran, derrière la stèle, et visible à marée basse à l'entrée de la Penfeld, sous les murs de la préfecture maritime de Brest. Ce mémorial a le soutien du secrétariat d'État aux anciens combattants.

Un appel à mécénat d'entreprises et de particuliers va permettre de terminer de financer ce monument. Lien sur le site Internet <https://entraidefusco.fr/souscription-memorial-nageurs-combat/>

Gérard Kerhoas Trésorier bénévole de l'association Entraide FUSCO



# Salon amarrage Brest 2024

◆ Le Cercle tient à vous informer dès maintenant qu'un changement va intervenir à la rentrée, dès le mois de septembre 2024.

En effet, le restaurant OCEAN de l'Escale du Ponant ouvrira ses portes aux horaires habituels :

- Du lundi au vendredi de 12h00 à 13h30
- Le dimanche de 12h00 à 13h30 **uniquement un dimanche sur deux**

Nous vous laissons découvrir ci-après ce nouveau calendrier :

- Dimanche 1er septembre : fermé
- Dimanche 8 septembre : ouvert
- Dimanche 15 septembre : fermé
- Dimanche 22 septembre : ouvert
- Dimanche 29 septembre : fermé
- Dimanche 6 octobre : ouvert

Et ainsi de suite pour les mois suivants...

Les jours d'ouverture et de fermeture seront également consultables sur les flyers des menus diffusés mensuellement



## Activités des sections

### GUIPAVAS

◆ Pour la rentrée, la section de Guipavas avait organisé le 5 septembre un après-midi festif et privatif chez JO Guinguette.

Ce fut l'occasion de se retrouver et de passer un bon moment entre nous et accompagnés de monsieur le maire.

Après une planche de charcuterie, de délicieuses pizzas ont suivies.

Par la suite, des boules de pétanque, des palets bretons, et des jeux divers étaient mis à notre disposition.

Prochain rendez-vous le dimanche 8 décembre 2024 à Guipavas pour l'assemblée générale de la section.





## KERLOUAN

### À Kerlouan, sa ville marraine, le patrouilleur de Haute Mer « Premier-Maître L'Her » tire sa révérence

◆ Cinquante marins du patrouilleur de haute mer «Premier-Maître L'Her» de la Marine nationale, avec en tête de file le commandant Ludovic Foernbacher, sont venus à Kerlouan dimanche 14 juillet 2024, pour la dernière fois. (Photo mairie de Kerlouan)

La commune de Kerlouan était la marraine du patrouilleur de haute mer de la Marine nationale «Premier-maître L'Her», un aviso de type A69, classe d'Estienne d'Orves, qui a été retiré du service le 1er juillet dernier. Il a été nommé ainsi en hommage à l'officier marinier Jean François L'Her, né à Kerlouan le 24 janvier 1904, et tué à Boulogne en mai 1940.

Construit à Lorient en 1981, sous le numéro de coque F792, ce dernier va être désarmé durant l'été. Les marins du bâtiment sont venus une dernière fois à Kerlouan pour une cérémonie du 14-Juillet.

Ils étaient 50 marins avec, à leur tête, le commandant Ludovic Foernbacher, accompagnés de trois marins du centre de transmission de Kerlouan, qui a d'ailleurs repris le nom de «Premier Maître L'Her» le 1er juin dernier.



## 1944/2024

### 80ème anniversaire des libérations des villes du Nord-Finistère

◆ Les officiers marins présents aux cérémonies.



#### à BREST

De gauche à droite :

Philippe Maingant

Serge Giscos président section Plouzané

Catherine Nicolas porte-drapeau Aom29N

Denis Le Page président de l'aom Nord-Finistère

Joseph Krapez porte-drapeau section Brest



#### à PLOUZANÉ

2ème à gauche Serge Giscos président de la

section de Plouzané à sa gauche Didier Le Gac  
Député



#### à GUIPAVAS

De gauche à droite :

Yves Marjou

Jacques Gosselin

Dominique Lamotte

Jean Péron

Pierre Grandjean

Jean-Noël Besse

## PLOUDALMÉZEAU

◆ Le dimanche 7 juillet, la section de Ploudalmézeau a organisé son 45ème repas champêtre partagé dans une excellent ambiance dans le cadre magnifique du jardin public du Moulin Neuf.

L'après-midi a été consacrée soit à une partie de pétanque, soit une promenade dans le parc.



## KERLOUAN

◆ Le dimanche 08 septembre, dans la salle polyvalente Etienne Guilamoto de Kerlouan, s'est tenu le repas annuel « rougail » des associations, officiers mariners et Union Nationale des Combattants. Préparé par les bénévoles des deux associations, le repas a réuni 210 convives. L'ensemble des participants a apprécié la qualité de la restauration des

cuisiniers : Michel, Jean Pierre, Christian et Christophe ainsi que la prestation des jeunes serveurs : Baptiste, Youna, Clément, Antoine et Ewan. Ils ont exprimé leur plaisir de se retrouver chaque année dans une ambiance très conviviale. Les bénéfices de la journée serviront à organiser des activités au profit des deux associations.



## PLOUGASTEL-DAOULAS

◆ A notre surprise, notre sortie du 29 juin s'est effectuée avec le car du stade Brestoï, le seul disponible !

Le matin, visite de l'élevage des ormeaux, avec dégustation, visite très intéressante avec un sympathique et dynamique guide.

Auparavant, nous avons fait une halte à Lilia Plou-

guerneau avec vue sur le phare de l'Île Vierge.

Le midi, repas à l'auberge du pont à Lannilis.

L'après-midi, Meneham avec guide.

La journée s'est terminée par un apéritif dînatoire.

*Jean-Claude Hombrouck,  
président de la section*



## L'HÔPITAL-CAMFROUT

◆ Le mardi 18 juin, les associations patriotiques et des habitants de la commune ont célébré les 84 ans de l'appel du Général de Gaulle.

Le maître de cérémonie était le Major Jean-Claude LAOT, président de l'UNC locale et également adhérent à la section des officiers marins.



Hervé Rambert  
Porte-drapeau



## L'HÔPITAL-CAMFROUT

◆ Le samedi 22 juin, un piquenique autour d'un «jambon à l'os» était organisé conjointement par les associations patriotiques pour le plus grand plaisir d'une cinquantaine de personnes dont bon nombre d'officiers mariniers.



À l'issue, les jeux de cartes et boules étaient de sortie.



*Les vainqueurs à la pétanque  
Viviane Potin, Hervé Rambert et  
Georges Nedelec.*

## SAINT-POL-DE-LÉON

◆ Le dimanche 4 août ont eu lieu, à Saint-Pol-de-Léon, les commémorations du 80e anniversaire des évènements de l'été 1944 retraçant les exactions des troupes allemandes dans la ville qui ont fait 56 victimes.

Après le rassemblement à la stèle de Ploujean et celui à la mairie de Saint-Pol-de-Léon, des plaques émaillées relatant les faits et les portraits des victi-

mes ont été dévoilées et pour assurer la mémoire de cette période tragique de la commune, ils étaient secondés dans cette mission par des membres du conseil municipal des enfants.

De nombreuses personnalités, représentants de l'Etat et militaires étaient présents, ainsi qu'une partie des officiers mariniers de la section de St Pol.



# Activités des sections

## SAINT-POL-DE-LÉON (suite)



*Le sénateur du Finistère Michel Canevet et Sylvain Le Berre, directeur départemental de l'ONAC/VG*



*Les officiers marins présents de g à dr :  
1er rang : Yvon Bian - Patrick Brassat - Gérard Prigent - Philippe Bras - MP Chef du centre PMM Morlaix  
Roger Rolland - PM RH représentant l'Ecole Navale  
2ème rang : François Mevel - .. - Jean-Vincent Quere - Pascal Hallier - Serge Postec (porte-drapeau)  
Anne-Laure Coic (cachée) - Michel Quere*

# Message de Jean-Paul Le Roux Président d'honneur de l'aom du Nord Finistère

◆ L'association « Combattre l'aphasie en Finistère » est une association loi 1901 affiliée à la Fédération Nationale des Aphasiques de France.

L'association est née le 23 janvier 2024. Il n'y avait pas d'associations en Finistère pour nous faire progresser, partager nos expériences, échanger ...

Les buts de l'association :

- Aider et soutenir les personnes aphasiques, et leurs proches.
- Mettre en œuvre tous les moyens pour aider les Aphasiques à sortir de leur isolement.
- Créer de nouvelles actions de stimulation à la communication.
- Faire connaître l'Aphasie et la faire reconnaître, en tant que fait social, par l'ensemble de l'opinion publique.

Nous avons plein de projets intéressants, des conférences, des ateliers (dessiner, chanter), les jeux pour progresser ...

Rejoignez-nous ! email : [jplr29@orange.fr](mailto:jplr29@orange.fr)



Il faut se battre tous les jours.  
Il faut combattre l'aphasie !



QR Café



Une fois par mois, on va au café avec des personnes aphasiques et des aidants.

Pour se rencontrer, discuter, réfléchir, échanger des infos ...

**Contact Morlaix :**

Jean-Paul Le Roux  
Tel : 06 67 33 24 96  
Mail : [jplr29@orange.fr](mailto:jplr29@orange.fr)

Site :  
<https://combattrelaphasie.fr/>

La date :

L'heure :

Le lieu :



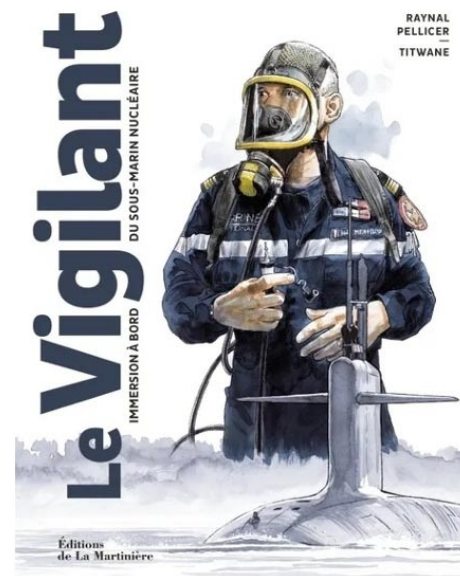
  
Association Combattre l'Aphasie en Finistère

## Lecture en BD

◆ Le Vigilant  
Immersion à bord d'un sous-marin nucléaire  
De Raynal Pellicer, Titwane  
La Martinière

Un reportage dessiné exceptionnel au cœur d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins. Depuis plus de cinquante ans, quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de la Marine nationale patrouillent à tour de rôle les océans pour assurer la permanence à la mer de la dissuasion nucléaire. 24 heures sur 24, 365 jours par an ! Parmi eux, Le Vigilant, un SNLE basé à Île Longue, dans la rade de Brest, doté de 16 missiles, portant chacun plusieurs têtes nucléaires. Sa mission : disparaître dans les profondeurs, ne pas être contre-détecté et « être paré à », c'est-à-dire « être en mesure à tout moment de répondre à un ordre stratégique qui serait décidé par le seul président de la République ». Ce reportage dessiné relate le quotidien des 110 hommes qui composent l'équipage du sous-marin pendant une intense patrouille d'entraînement de douze jours. Exercices de combat naval et sous-

marin, alerte incendie, simulation de tir nucléaire, vie à bord dans un espace clos, discrétion acoustique, autant de situations qui viendront constituer la structure de ce récit également composé de très nombreux entretiens des membres d'équipage : du Pacha au simple sous-marinier, de l'analyste appelé « Oreilles d'Or » à l'atomicien.



## PLOUZANÉ

◆ Encore une belle soirée et repas convivial pour les adhérents de la section de Plouzané. Cent dix participants au rendez-vous de la bonne humeur à Trémaïdic ce 4 octobre.



## Nouvelle Frégate de Défense et d'Intervention (FDI)

◆ La frégate de défense et d'intervention (FDI est désormais en achèvement à flot au chantier Naval Group de Lorient.

Pour mémoire, ce programme a été lancé en 2017 sous le nom initial de FTI (frégates de taille intermédiaire), avec comme objectif de développer des plateformes compactes et évolutives nativement conçues pour intégrer les progrès liés à la numérisation des systèmes, aux nouvelles architectures informatiques et à la cybersécurité, tout en offrant des performances opérationnelles voisines des unités plus lourdes comme les précédentes frégates multi-missions (FREMM). Avec à l'arrivée des bâtiments de 122 mètres et près de 4500 tonnes de déplacement à pleine charge embarquant un armement équivalent et des capteurs plus évolués (dont le radar à panneaux fixes et antenne active SeaFire et un IFF de nouvelle génération) que leurs aînées pourtant plus grosses (142 mètres, 6200 tpc). Leurs capacités en matière de défense aérienne seront donc accrues, alors que dans le domaine de la lutte anti-sous-marine, où les FREMM françaises sont considérées comme faisant partie des meilleures plateformes au monde, les FDI disposeront comme elles du sonar remorqué à immersion variable Captas-4, s'ajoutant au nouveau

sonar de coque KingKlip Mk2.

La partie française du programme porte sur la réalisation de cinq FDI, afin de remplacer les actuelles frégates du type La Fayette (FLF), mises en service entre 1996 et 2001. Pour l'heure, seules les trois premières unités, l'Amiral Ronarc'h, l'Amiral Louzeau et l'Amiral Castex, ont été commandées à Naval Group. Les deux autres (Amiral Nomy et Amiral Cabanier) devraient l'être en 2025 et 2026.

(source Mer et Marine)



L'Amiral Ronarc'h, première frégate française, doit débiter ses essais en mer très prochainement.

## SOUVENIR

◆ Patrouilleur «La Boudeuse» P400 à la Réunion. Surnommée «La Fumeuse». Son panache de fumée trahissant son approche ! Désarmée en 1990





# Ils ont rejoint ces derniers mois l'AOM Nord-Finistère

(depuis le 25 juin 2024)

BILLY Yann  
BLOUET Sylvain  
BRENEOL Marcel  
FLOCH Nicole  
FOLLNER Steve  
HAZERA Philippe

LOHIER Michael  
LOUIS Alain  
NEDELLEC Jean-François  
OUVRARD Frédéric  
SERGENT Michel  
VANDLAIR-VOGT Michel



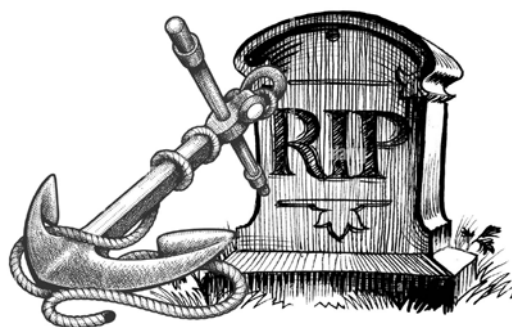
## Ils nous ont quittés récemment



### Toutes nos condoléances aux familles

BODENES Jacques (PM DP)  
BONIOU François (PM MECAE)  
CAPITAINE Joseph (MP MECAE)  
CELDRAN Guy (MJR MANEU)  
COURAGEOT Georges (MP FUSCO)  
DIZET Maryvonne  
GUEGUEN Michèle  
GUILLERM Goulven (MT MANDP)  
GUIOT François  
JOSLANT Daniel (MT EMSEC)  
KERNAONET André (MJR MANEU)  
LABOUS Yves (MJR DETEC)  
LAGADEC René

LE DALL Guy  
LE GUEN Marie-José  
LE JUNTER Yves (MP MECAE)  
MARREC Jean-François (MP CHARP)  
NEXON Jean-Claude (PM RADIO)  
NICOLAS André (PM FOURR)  
QUERAN Michel  
SQUIBAN Célestin (MJR MANEU)  
TASSEL Suzanne  
TELLIER Eric  
TREGUER Guillaume (MP ELECT)  
VANDENBOOMGAERDE Alain (SM Maneu)



## In Memoriam



### **Alain Vandenboomgaerde**

Membre du conseil d'administration de l'aom du Nord-Finistère depuis 2015

Adhérent de la section de Gouesnou

SM Maneu Engagé en 1978

18 ans de services - Croix du Combattant - MDN Arg Bat.combat

Décédé en juillet 2024 à l'âge de 64 ans



## BULLETIN D'ADHÉSION

VOTRE SITUATION (RETRAITÉ(E) ) (ACTIF ) (VEUVE-VEUF ) (SYMPATHISANT(E) )

SECTION DE (au choix de l'adhérent) : \_\_\_\_\_ (voir la liste en bas de page)

NOM / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone Fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse Mail : \_\_\_\_\_

Grade et Spécialité : \_\_\_\_\_

Année d'entrée au service: \_\_\_\_\_ Année de fin de service: \_\_\_\_\_ Année de naissance: \_\_\_\_\_

Décorations : \_\_\_\_\_

Adhères-vous ou avez-vous déjà adhéré à une association d'officiers mariniers ? (OUI ) (NON )

Laquelle ? \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous recevoir des informations de l'association par mail ? (OUI ) (NON )

Date et Signature :

### SECTIONS LOCALES :

BOURG-BLANC - BAIE DE MORLAIX - BREST - CHATEAULIN - CORSEN - GOUESNOU - GUILERS - GUIPAVAS - GUISSENY - IROISE - KERLOUAN - KERNIC - L HOPITAL CAMFROUT - LANDEDA - LANDERNEAU - LANDIVISIAU - LANNILIS - LE DRENNEC - LE FOLGOET - LE RELECQ KERHUON - LESNEVEN - LOPERHET - OUESSANT - PLABENNEC - PLOUDALMEZEAU - PLOUGASTEL-DAOULAS - PLOUGUERNEAU - PLOUGUIN - PLOUVORN - PLOUZANE - PORSPODER - PORTSALL - ST PABU - ST POL DE LEON - ST RENAN - ST THEGONNEC

◆ Pour paiement de la cotisation par virement bancaire :

**AOMR NORD-FINISTÈRE**  
**IBAN FR76 1558 9297 1804 1810 9834 032**  
**CCM BREST CENTRE SIAM**

*Le montant de la cotisation pour la section choisie vous sera communiqué dès réception de ce bulletin par le siège de l'AOM Nord-Finistère.*

*Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre demande d'adhésion à l'Association des Officiers Mariniers du Nord-Finistère. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 06/01/78 (art. 27) et au RGPD (Règlement général européen sur la protection des données personnelles), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant.*

*Pour exercer ce droit, vous pouvez contacter l'AOM 29 N par courriel à [aom-nord-finistere@wanadoo.fr](mailto:aom-nord-finistere@wanadoo.fr) ou à l'adresse postale suivante mentionnée dans l'entête de ce bulletin d'adhésion.*